

Compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes de la Brie Boisée

6 Février 2006

I – Assurance statutaire du personnel :

A l'unanimité, le Président est autorisé à signer la convention d'assurance statutaire avec CNP Assurances

II – Désignation des délégués de la Communauté de Communes de la Brie Boisée au Syndicat Intercommunal Centre Brie pour l'Assainissement Non Collectif (SICBANC) :

Point reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil